LA DEMANDE D'ADMISSION PRÉALABLE (DAP)

C'est quoi ?

La Demande d'Admission Préalable (DAP) est une procédure d'inscription **obligatoire pour tous les étudiants étrangers hors Union Européenne**, titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires, résidant en France ou dans un pays étranger.

Pour qui ?

La Demande d'Admission Préalable concerne les candidats sollicitant une inscription en :

- **Première année de Licence**
- **Première Année de licence Etudes de Santé** (LAS One), voir aussi cette page.

Vous n'êtes pas concerné par la DAP si :

» Vous préparez un baccalauréat français, baccalauréat européen, baccalauréat bi-national ou vous avez déjà été inscrit en classe préparatoire française aux grandes écoles (CPGE). Candidatez sur le site Parcoursup

» Vous êtes boursier du gouvernement français, apatride ou réfugié politique titulaire de la carte de l'OFPRA, ou enfant de diplomate en poste en France (et vous y résidez vous-mêmes). Candidatez directement auprès de la composante concernée (rubrique "contacts" sur les fiches formation de notre catalogue en ligne).

Comment ?

» Vous résidez en France, téléchargez le dossier vert et la notice explicative.

» Vous résidez dans un pays n'ayant pas d'espace Campus France, téléchargez le dossier blanc et la notice explicative.

» Vous résidez dans un pays à procédure "Etudes en France", vous devez candidater en ligne depuis leur site.

Calendrier

1er octobre 2025. : ouverture de la campagne de candidature DAP.
15 décembre 2025 : clôture de la campagne de candidature.
15 décembre 2025 : date limite d'inscription au TCF DAP.

» Le dossier **DAP vert** doit être simultanément envoyé aux 3 universités choisies.

Attention : consultez les pièces à joindre à votre dossier dans les notices explicatives

Ces universités vous feront connaître leur proposition d'acceptation **au plus tard le 30 avril 2026.** Elles pourront vous faire part, le cas échéant, des propositions d'exonérations dont vous pourriez bénéficier.
Vous devrez donner votre réponse à l'université qui vous a fait une proposition d'inscription, **au plus tard le 31 mai 2026**. En cas de plusieurs propositions, vous devrez faire un choix.

L'absence de réponse à la date du 31 mai 2026 équivaut à un refus de votre part de la proposition d'inscription.